



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Dossier d'Appel d'offres

AO/Z00/DBA/020/2022

SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGÉ DE LA DÉSINSECTISATION, DE LA DÉRATISATION ET DE LA DÉSINFECTION DES LOCAUX DU SIÈGE DE LA BCEAO, DE TROIS RÉSIDENCES DE FONCTION ET DU CENTRE AÉRÉ DE DAKAR-YOFF

SEPTEMBRE 2022

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA(SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire, sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), à Paris.

I.2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de solliciter des soumissions pour la réalisation des opérations périodiques de désinsectisation, de dératisation et de désinfection des locaux du Siège de la BCEAO, de trois résidences de fonction et du Centre Aéré de Yoff, à Dakar.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres comprend trois (03) lots distincts, à savoir :

- **Lot 1** : le Siège de la BCEAO, à Dakar ;
- **Lot 2** : les résidences de fonction, à Dakar ;
- **Lot 3** : les espaces de sport et de loisirs du Centre Aéré de la BCEAO, à Dakar.

I.4. Lieu(x) d'exécution de la mission

Les prestations prévues aux présentes sont exécutées à Dakar (Sénégal), précisément au Siège de la BCEAO (avenue Abdoulaye FADIGA), dans les résidences de fonction (Fann Résidences et avenue Pasteur) et au Centre Aéré de Yoff.

I.5. Conditions de participation à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières conformes aux exigences du cahier des charges. Toutefois, les sociétés impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

De même, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés, toutefois, la seule forme acceptée est le type solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties concernées. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7 Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, cette sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier de charges sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure de cette consultation.

I.12. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Modalités de paiement

Le règlement se fait à terme échu, par fractions mensuelles calculées sur la base de la décomposition des honoraires annuels.

I.14. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.15. Présentation des soumissions

Les soumissions devront comprendre les quatre (4) parties distinctes suivantes :

- une lettre de soumission ;
 - une présentation de la société ;
 - une proposition technique ;
 - une proposition financière.
-

I.15.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe I précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.15.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, siège social, domaines de spécialisation, références, etc) ;
- toute information indispensable à une bonne connaissance du soumissionnaire.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation, le cas échéant ainsi que ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.15.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la liste du personnel et leur qualification dans le domaine ;
- la liste du matériel disponible ;
- la liste d'au moins trois (3) références similaires appuyées par des attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.15.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils seront fermes, non révisables et devront comprendre un devis détaillé comme indiqué en Annexe.

I.16. Date et heure limites de transmission des dossiers

Dans le contexte des mesures de prévention de la propagation de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 7 octobre 2022 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.17. Assurance

Le ou les prestataires et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat.

I.18. Confidentialité

Dans le cadre du présent marché, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu notamment de :

-
- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
 - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le soumissionnaire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le soumissionnaire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
 - restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports, données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.19. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.20. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourra lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.21. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int**.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

DEUXIÈME PARTIE : CAHIER DE CHARGES PORTANT SUR LA DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES CONCERNÉES PAR LES OPÉRATIONS DE DÉSINSECTISATION, DE DÉRATISATION ET DE DESINFECTION AINSI QUE DES RÈGLES ET MODALITÉS D'EXÉCUTION ET CONTRÔLE DES PRESTATIONS

Les présentes annexes ont pour objet de préciser :

- la description des infrastructures à traiter par le prestataire ;
- la nature et la périodicité des prestations à fournir ;
- les horaires d'exécution des prestations ;
- les obligations de résultats ;
- la liste et les quantités minimum de produits nécessaires aux traitements ;
- la décomposition des honoraires annuels du prestataire.

I - Description Des Locaux Concernés

Le prestataire doit procéder à la désinsectisation, la dératisation et la désinfection des locaux du Siège, des trois résidences de fonction et du centre aéré de la BCEAO décrits ci-après :

1. 1 . Siege (Lot 1)

1. 1. 1. Immeuble Tour, Immeuble COFEB, Salle de Conférence, Infirmerie, Guérites et Postes de garde Siege

1. 1. 1. 1 Immeuble Tour

L'immeuble Tour du Siège de la BCEAO comprend :

- 1 sous-sol ;
- 1 rez-de-chaussée ;
- 2 mezzanines ;
- 19 niveaux supérieurs.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- circulations en marbre : 4.980 m² ;
- bureaux en marbre : 1.968 m² ;
- revêtements en moquette : 123 m² ;
- revêtements durs en carrelage : 8.892 m² ;
- revêtements verticaux en marbre : 121,44 m².

Les principales caractéristiques de l'immeuble Tour sont :

Étages courants (du 1^{er} au 16^{ème})

Les niveaux courants, de même configuration, sont situés du 1^{er} au 16^{ème} étage de la Tour et comprennent :

- des locaux carrelés ou marbrés à usage de bureaux et de salle de réunion ;
 - une (01) circulation (couloirs) avec un revêtement en marbre ;
 - deux (02) locaux d'archives carrelés ;
 - deux (02) blocs sanitaires (toilettes Hommes) carrelés ;
 - deux blocs sanitaires (toilettes Dames) carrelés ;
 - une (01) toilette intégrée au bureau (côté balcon du 1^{er} au 15^{ème}) ;
-

-
- deux (02) sas, un (01) escalier intérieur et un (01) escalier extérieur carrelés ;
 - une (01) loge, pour huissiers, marbrée ;
 - un (01) balcon carrelé ;
 - un (01) local technique carrelé.

Niveaux spécifiques (Sous-sol – Rez-de-chaussée – Mezzanines – 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} étages)

Ces niveaux abritent :

Au sous-sol :

- des parkings ;
- une (01) circulation (couloirs) carrelée avec un revêtement en gré cérame ;
- un (01) local d'archives carrelé ;
- des locaux de rangement (de l'ex-imprimerie) carrelés ;
- des locaux de l'informatique en faux plancher bois ;
- des locaux de stockage carrelés ;
- deux (02) blocs de sanitaires (toilettes) ;
- deux (02) sas, un escalier intérieur et un (01) escalier extérieur carrelés ;
- une (01) loge, pour huissiers, carrelée ;
- des locaux techniques en chape peinte.

Au rez-de-chaussée :

- un (01) Hall avec un revêtement en marbre ;
- une (01) circulation (couloirs) avec un revêtement en marbre ;
- un (01) local d'archives carrelé ;
- un (01) bloc de sanitaires (toilettes) carrelé ;
- deux (02) sas marbrés ;
- un (01) escalier intérieur et un escalier extérieur carrelés ;
- une (02) loge, pour huissiers, marbré ;
- un (01) local technique marbré ;
- un (01) local abritant l'implant.

A la grande mezzanine :

- des locaux à usage de bureaux marbrés et carrelées ;
 - une (01) circulation (couloirs) avec un revêtement en marbre ;
 - un (01) local d'archives carrelé ;
 - un (01) bloc de sanitaires (toilettes) carrelé ;
 - une (01) toilette intégrée à un local carrelé ;
 - deux (02) sas marbrés ;
 - un (01) escalier intérieur et un (01) escalier extérieur carrelés ;
 - une (01) loge, pour huissiers, marbrée ;
 - un (01) balcon carrelé ;
 - trois (03) locaux techniques carrelés ;
 - des halls ascenseurs marbrés aux murs
 - une salle de réunion marbrée.
-

Petite Mezzanine :

- des locaux à usage de bureaux carrelés ;

Aux 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages :

- des locaux à usage de bureaux marbrés ;
- une (01) salle de réunion moquettée (18^{ème}) ;
- une salle de réunion marbré au 17^{ème} étage ;
- une (01) circulation (couloirs) avec un revêtement en marbre ;
- des tapis au niveau des circulations (17^{ème} et 18^{ème}) ;
- un (01) local d'archives carrelé (17^{ème}) ;
- quatre (04) blocs sanitaires (toilettes) carrelés (17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages) ;
- onze (11) toilettes intégrées aux bureaux carrelées (17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages) ;
- deux (02) sas marbrés ;
- un (01) escalier intérieur et un (01) escalier extérieur pour chaque niveau carrelés ;
- trois (03) loges, pour huissiers, marbrées (17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages) ;
- un (01) balcon pour chaque niveau carrelé ;
- un (01) local technique pour chaque niveau carrelé ;
- une (01) salle des banquets marbrée (19^{ème}) ;
- un (01) restaurant et une (01) cuisine marbrés (18^{ème}) ;
- un (01) escalier en bois avec des marches revêtues de moquette entre les 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages.

1.1.1.2 Immeuble COFEB et Alentours**1.1.1.2.1. Immeuble COFEB**

L'immeuble COFEB comprend :

- un (1) sous-sol ;
- un (1) rez-de-chaussée ;
- quatre (4) niveaux supérieurs.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- surface en marbre : 555,66 m² ;
- surface des revêtements en moquette : 714,99 m² ;
- surface des revêtements en carrelage : 6.262,81 m².

Les principales caractéristiques de l'immeuble COFEB sont :

Sous-sol

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est d'environ de 1.627,66 m². Il comporte :

- quatre locaux techniques (local plomberie, local de transformation d'énergie électrique, local groupe électrogène et un local de climatisation) ;
 - une (1) salle de lecture ;
 - deux (2) locaux pour les équipes techniques de maintenance ;
 - deux (2) blocs sanitaires ;
 - deux (2) locaux d'archivage ;
-

-
- trois (3) magasins ;
 - une (1) salle de sport ;
 - une (1) zone de conversation de condiments ;
 - deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
 - deux (2) cabines d'ascenseurs ;
 - des aires de circulations ;
 - six (6) cages d'escaliers ;
 - des cours anglaises.

Rez-de-chaussée

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est d'environ de 1.517,34 m². Il comporte :

- un (1) hall ;
- une cuisine et ses locaux annexes (2 locaux de préparation, un bureau, une laverie, etc.) ;
- deux (2) restaurants ;
- un (1) patio ;
- une (1) bibliothèque documentaire ;
- un (1) cyber café ;
- un (1) bureau ;
- deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
- six (6) cages d'escaliers ;
- des aires de circulation.

1^{er} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs et de moquette, est de 1.047,95 m². Il comporte :

- un (1) hall ;
- quatre (4) amphithéâtres ;
- un (1) salon de stagiaires ;
- dix-huit (18) bureaux ;
- trois (3) blocs sanitaires ;
- deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
- deux (2) salles d'attente ;
- deux (2) locaux techniques ;
- trois (3) cages d'escaliers ;
- des aires de circulation.

2^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs et de moquette, est environ de 1.186,43 m². Il comporte :

- un (1) hall ;
 - un (1) laboratoire de langue ;
 - cinq (5) salles de cours ;
 - quinze (15) bureaux ;
 - trois (3) blocs sanitaires ;
-

-
- trois (3) salles d'attente ;
 - deux locaux techniques ;
 - trois (3) cages d'escalier ;
 - deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
 - des aires de circulation.

3ème étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs et de moquette, est environ de 1.129,54 m².
Il comporte :

- un (1) hall
- une (1) salle informatique ;
- un (1) studio TV ;
- une (1) salle de reprographie ;
- un (1) salon d'enseignants ;
- trois (3) salles de cours ;
- vingt-quatre (24) bureaux ;
- trois (3) blocs sanitaires ;
- deux (2) salles d'attente ;
- deux (2) locaux techniques ;
- deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
- trois (2) cages d'escalier ;
- des aires de circulation.

4ème étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs et de moquette, est environ de 1.024,54 m².
Il comporte :

- un (1) hall ;
- une (1) salle de réunion ;
- dix-huit (18) bureaux ;
- deux (2) blocs sanitaires ;
- deux (2) salles d'attente ;
- deux (2) locaux techniques ;
- deux (2) terrasses techniques ;
- deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
- trois (3) cages d'escalier ;
- des aires de circulation.

1. 1.1.2.2. Alentours du COFEB

Les alentours de l'immeuble COFEB sont composés :

- du parking D ;
 - d'une (1) cour anglaise ;
 - des voies de circulations carrelées ou bitumées ;
 - des terrasses carrelées de marbre ;
 - d'un (1) patio ;
 - d'un (1) mur de clôture.
-

1.1.1.3. Salle de Conférence et alentours

1.1.1.3.1. Salle de Conférence

La salle de conférence est un bâtiment composé :

- d'un (1) sous-sol technique ;
- d'un (1) rez-de-chaussée ;
- d'un (1) étage.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- surface en marbre : 237 m² ;
- surface en moquette : 220 m² ;
- surface carrelée : 75 m².

Les principales caractéristiques de la salle de conférence sont :

Rez de chaussée

Le rez-de-chaussée constitué d'un sol en marbre, en moquette et en carreau est composé :

- d'une (1) salle de réunion de 300 places assises ;
- de deux (2) salles de réunion ;
- de deux (2) bureaux ;
- d'un (1) magasin ;
- d'un (1) cafétéria ;
- de trois (3) blocs sanitaires.

Étage

L'étage, dont le sol est recouvert de moquette, est constitué de

- trois (3) locaux techniques servant de régie ;
- des équipements de communication ;
- un (1) bloc sanitaire.

Sous-sol

Le sous-sol, équipé d'installations techniques, n'est pas concerné par les interventions de prestataires.

Locaux annexes

Les locaux de la salle de conférence sont équipés :

- d'un (1) comptoir en bois ;
- mobiliers et matériels ;
- de tapis ;
- des tableaux ;
- d'œuvre d'art ;
- des unités intérieures de climatisation ;
- de luminaires.

1. 1.1.3. 2. Alentours de la salle de conférence

Les alentours de la salle de conférence sont constitués du parking E et d'espaces goudronnés et sont équipés des projecteurs d'éclairage de façades et des luminaires.

1.1.1.4. Infirmerie, alentours et locaux annexes

1. 1.1.4.1. Infirmerie

L'infirmerie est abritée par un bâtiment à niveau unique. Il est composé :

-
- de deux (2) bureaux ;
 - d'une (1) salle de soins ;
 - de deux (2) salles de repos ;
 - de deux (2) halls ;
 - d'une (1) salle de contrôle ;
 - d'un (1) local poubelle ;
 - de trois (3) blocs sanitaires ;
 - d'un (1) garage.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- surface carrelée : 321,29 m² ;
- surface en ciment : 181,55 m².

Les locaux de l'infirmierie sont équipés :

- de mobiliers et matériels ;
- des tableaux d'art ;
- des unités intérieures de climatisation ;
- de luminaires ;
- des équipements de sanitaires.

1.1.1.4.2. Alentours de l'infirmierie

Les alentours de l'infirmierie sont constitués du parking F et d'espace goudronné et sont équipés des projecteurs d'éclairage de façades et des luminaires.

1.1.1.4.3. Locaux annexes (postes de garde des entrées des pompiers et des fourgons blindés)

Les locaux annexes à l'infirmierie du Siège de la BCEAO sont constitués des deux postes de garde des entrées des fourgons et des pompiers.

Les locaux annexes comprennent :

Entrée principale du côté de l'avenue FADIGA :

- hall d'entrée marbré ;
- locaux des gardiens marbrés ;
- deux (2) blocs sanitaires (toilettes) carrelés ;
- local courrier marbré ;
- salle d'attente marbrée ;
- alentours bitumés ;
- grille de clôture, portes métalliques et barrières de la zone entrée.

Deux entrées secondaires du côté de la rue de la Rade (entrées fourgon et pompiers) :

- sol carrelé ;
- toilettes.

Un poste de garde (GMI) placé en face de l'hôtel NOVOTEL :

- sol carrelé ;
- toilettes.

1.1.1.4.4. Extérieur des immeubles

Il s'agit des aires extérieures suivantes :

- alentours de l'immeuble Tour, des locaux annexes et des guérites d'entrée ;
-

-
- voirie intérieure ;
 - parking d'honneur et parkings A, B et C ;
 - trottoirs extérieurs revêtus (Avenue Abdoulaye FADIGA, NOVOTEL, Corniche) ;
 - trottoirs extérieurs revêtus de la rue de la RADE situés entre les deux guérites ;
 - rue reliant la corniche à l'avenue Abdoulaye FADIGA (située entre NOVOTEL et BCEAO) ;
 - espace situé derrière le mur de clôture en face de la corniche.

1.1.1.4.5. Mur de clôture

Le mur de clôture comporte un revêtement en carrelage et marbre du côté de la façade extérieure (Avenue Abdoulaye FADIGA, NOVOTEL, Corniche).

1.1.2. Bâtiment R+12, bâtiment R+2, alentours et locaux annexes

Le bâtiment R+12 et ses alentours sont constitués :

- de l'immeuble R+12 ;
- des trois (3) postes de garde des entrées SHELL, de la rue LEBON et de l'angle de la rue LEBON et de la rue de la RADE ;
- des aires de circulation ;
- des parkings G, K et L ;
- des murs de clôture longeant les rues LEBON et de la RADE.
- des trottoirs extérieurs de l'avenue Abdoulaye FADIGA, de la rue LEBON et de la rue de la RADE.

1.1.2.1. Immeuble R+12

L'immeuble R+12 comprend :

- 1 sous-sol ;
- 1 rez-de-chaussée ;
- 12 étages.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- surface en marbre : 3.108 m²
- surface des revêtements durs en carrelage : 9.557 m²

Les principales caractéristiques de cet immeuble sont :

Rez de chaussée :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 2 830 m². Il comprend :

- deux (2) sanitaires ;
- deux (2) vestiaires ;
- une (1) salle de stockage de papier ;
- un (1) local débarras et fontaine ;
- un (1) hall de réception, une salle des machines ;
- deux (2) bureaux ;
- un (1) sas, des locaux techniques ;
- une (1) salle de stockage des imprimés ;
- un (1) local de maintenance ;
- deux (2) locaux des groupes électrogènes ;
- une (1) cour anglaise ;
- trois (2) escaliers.

1^{er} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 1 618 m². Il comprend :

-
- des parkings couverts ;
 - sept (7) locaux techniques ;
 - deux (2) locaux archives ;
 - une (2) salle de reliure ;
 - quatre (2) bureaux ;
 - un (1) local de rangement ;
 - un (1) magasin ;
 - un (1) hall ;
 - une (1) cour anglaise ;
 - une (1) rampe ;
 - un (1) sas
 - trois (3) escaliers ;
 - deux (2) sanitaires.

2ème étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 471 m². Il comprend :

- cinq (5) locaux techniques ;
- six (6) bureaux ;
- deux (2) locaux archives ;
- trois (3) sanitaires ;
- un (1) hall ;
- trois (3) locaux de rangement ;
- un (1) sas ;
- des parkings ;
- une (1) cour anglaise ;
- un (1) parvis ;
- une rampe ;
- trois (3) escaliers ;
- une (1) galerie ;
- un (1) appareteur.

3^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 590,75 m². Il comprend :

- huit (8) bureaux ;
- trois (3) toilettes ;
- deux (2) locaux techniques ;
- un (1) sas ;
- une (1) terrasse ;
- un (1) dégagement ;
- trois (3) escaliers.

4^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 674,84 m². Il comprend :

- douze (12) bureaux ;
 - trois (3) toilettes ;
-

-
- deux (2) locaux techniques ;
 - un (1) sas ;
 - un (1) dégagement ;
 - trois (3) escaliers.

5^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 782,37 m². Il comprend :

- onze (11) bureaux ;
- trois (3) toilettes ;
- deux (2) locaux techniques ;
- un (1) local de rangement ;
- un (1) sas ;
- trois (3) escaliers ;
- un (1) dégagement.

6^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 959,03 m². Il comprend :

- une (1) salle de réunion ;
- sept (7) bureaux ;
- une (1) bibliothèque ;
- une (1) salle de travail ;
- une (1) salle informatique ;
- un (1) local des prestataires ;
- un (1) local des imprimés ;
- une (1) salle de formation ;
- un (1) local archives ;
- trois (5) toilettes ;
- des locaux techniques ;
- un (1) sas ;
- trois (3) escaliers ;
- un (1) dégagement.

7^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 765,43 m². Il comprend :

- quinze (15) bureaux ;
- deux (2) locaux techniques ;
- deux (2) locaux de rangement ;
- trois (3) toilettes ;
- un (1) sas ;
- trois (3) escaliers ;
- un (1) dégagement.

8^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 865,18 m². Il comprend :

- dix (10) bureaux ;
-

-
- deux (2) locaux techniques ;
 - trois (3) toilettes ;
 - un (1) sas ;
 - trois (3) escaliers ;
 - un (1) dégagement.

9^{ème} étage :

Sa superficie, couverte en marbre, est de 868,93 m². Il comprend :

- quatorze (14) bureaux ;
- une (1) salle de réunion ;
- un (1) local archives ;
- une (1) salle d'attente ;
- trois (3) locaux techniques ;
- un (1) sas ;
- quatre (4) toilettes ;
- trois (3) escaliers ;
- un (1) dégagement.

10^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de marbre est de 800,33 m². Il comprend :

- neuf (9) bureaux ;
- deux (2) salles d'attente ;
- une (1) salle de réunion ;
- cinq (5) toilettes ;
- deux (2) locaux techniques ;
- un (1) local archives ;
- un (1) local de rangement ;
- un (1) local de réserve ;
- un (1) sas ;
- un (1) dégagement ;
- trois (3) escaliers.

11^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de marbre, est de 805,67 m². Il comprend :

- douze (12) bureaux ;
 - un (1) salon ;
 - quatre (4) salles d'attente ;
 - deux (2) salles de réunion ;
 - deux (2) locaux archives ;
 - trois (3) locaux techniques ;
 - trois (3) toilettes ;
 - une (1) tisanerie ;
 - un (1) dégagement ;
 - un (1) sas ;
 - deux (2) escaliers ;
-

-
- deux (2) halls.

12^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de marbre, est de 636,74 m². Il comprend :

- un (1) local de pause café ;
- deux (2) sanitaires ;
- des déambulateurs ;
- un (1) bureau ;
- un (1) salle de sonorisation ;
- une (1) salle de régies ;
- un (1) salon privé ;
- une (1) salle de conférence ;
- une (1) salle de réserve ;
- un (1) local d'entretien.

1.1.2.2. Guérites d'entrée

Les locaux d'entrée, appelés guérites d'entrée ont un sol recouvert de revêtements durs en carrelage et sont constitués comme suit :

Entrée du côté de l'avenue Fadiga en face de la station Shell

- un (1) local des gardiens ;
- un (1) bloc sanitaire (toilettes).

Entrée du côté du croisement de la rue LEBON et de la rue de la RADE

Un local des gardiens.

1.1.2.3. Extérieur des immeubles

Il s'agit des aires extérieures suivantes :

- alentours du bâtiment R+12, des locaux annexes et des guérites d'entrée, des garde-corps en aluminium, des lames luxalons placées autour de la zone d'énergie du Siège, les locaux techniques, les résilles en aluminium, etc. ;
- voirie intérieure ;
- rampe menant les parkings du bâtiment R+12 ;
- parkings G, K et L ;
- les escaliers circulaires reliant les parkings A à la cour du bâtiment R+12 ;
- les escaliers reliant la cour du bâtiment R+12 et les parkings H ;
- trottoirs extérieurs revêtus longeant les rues de la RADE et LEBON.

1.1.2.4. Bâtiment R+2 et alentours

1.1.2.4.1. Bâtiment R+2

Le bâtiment R+2 comprend :

- un (1) rez-de-chaussée de 610 m² de surface ;
- deux (2) étages de 683 m² de superficie chacun ;
- des combles.

Les principales caractéristiques de ce bâtiment sont :

Rez de chaussée

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 610 m². Il abrite les machines d'imprimerie et comprend :

- un (1) hall de réception ;
-

-
- des sanitaires ;
 - un (1) bureau cloisonné en vitre ;
 - une (1) salle de stockage de papier ;
 - une (1) salle de stockage de produits finis ;
 - une (1) salle des machines ;
 - deux (2) locaux techniques ;
 - des escaliers menant au 1^{er} étage.

Le rez-de-chaussée a un revêtement mural en vitre.

1^{er} étage ou service de l'imprimerie

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 683 m². Il comprend :

- deux (2) locaux techniques ;
- des bureaux ;
- une (1) salle de reliure ;
- un (1) local de pré-marquage ;
- un (1) local pour les copieurs ;
- trois (3) locaux de pré-press (PAO + montage) ;
- un (1) magasin ;
- un (1) hall ;
- trois (3) balcons ;
- des escaliers ;
- des sanitaires.

Le Service de l'imprimerie contient des cloisons vitrées.

2^{ème} étage ou musée de monnaie

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 683 m². Il abrite le musée de la monnaie et comprend :

- deux (2) locaux techniques ;
- des sanitaires ;
- un (1) hall ;
- trois (3) balcons ;
- deux (3) petites terrasses ;
- des escaliers ;

Le musée de la monnaie a un revêtement mural essentiellement en bois.

Comble

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est de 683 m². Il comprend :

- une (1) terrasse technique ;
- une (1) salle de sport ;
- une (1) terrasse technique ;
- des escaliers.

1.1.2.4.2. Extérieur du bâtiment R+2

Il s'agit des aires extérieures suivantes :

- voirie intérieure ;
 - parking H.
-

1.2 Résidences de fonction (lot 2)

1.2.1. Résidence du CAP MANUEL

La résidence de fonction de la BCEAO du Cap Manuel comprend :

- un (1) bâtiment principal composé d'une cave, d'un rez-de-chaussée et d'un étage ;
- un (1) appartement de passage composé d'un seul niveau ;
- des locaux annexes ;
- des postes de gardes ;
- des guérites ;
- des locaux techniques ;
- une (1) cour intérieure ;
- une (1) cour extérieure.

1.2.2. Résidence de FANN

La résidence de fonction de la BCEAO de Fann est un bâtiment composé de :

- d'un (1) sous-sol ;
- d'un (1) rez-de-chaussée ;
- d'un (1) étage ;
- une (1) cour intérieure ;
- une (1) cour extérieure.

1.2.3. Résidence de l'Avenue PASTEUR

La résidence de fonction de la BCEAO de l'avenue Pasteur est un bâtiment composé :

- d'un (1) rez-de-chaussée ;
- d'un (1) étage ;
- d'une (1) toiture terrasse accessible au 2ème étage ;
- une (1) cour intérieure ;
- une (1) cour extérieure.

1.3. Espaces de sport et de loisirs du centre aéré (Lot 3)

Les espaces de sport et de loisirs du centre aéré comprennent :

Au niveau de la salle de gymnastique

- une (01) salle des machines ;
- un (01) SAS ;
- deux (02) vestiaires avec chacun son bloc sanitaire ;
- deux (2) magasins.

Au niveau du salon d'honneur

- un (01) salon ;
- un (01) débarras ;
- un (01) bloc sanitaire.

Au niveau de la cuisine africaine

- deux (02) salles de cuisine ;
- un (01) magasin ;
- un (01) SAS.

Au niveau de la salle polyvalente

- une (01) salle de spectacles ;
-

-
- deux (02) blocs de vestiaires ;
 - un (01) sas ;
 - une (01) réserve ;
 - deux (02) blocs sanitaires ;
 - une (01) régie cinématographique ;
 - une (01) cage d'escaliers.

Au niveau des terrains

- deux terrains de basket et handball ;
- un (01) terrain de volley-ball ;
- deux (02) terrains de tennis.

Au niveau des postes de sécurité

- poste de sécurité (guérite d'entrée principale et toilettes attenantes) ;
- poste de sécurité (guérite face cité BCEAO et toilettes attenantes).

Au niveau des locaux annexes

- un (01) bureau avec ses toilettes intérieures ;
- un (01) bar et des vestiaires et toilettes attenantes ;
- une (01) case de cérémonie ;
- deux (02) blocs vestiaires pour la piscine avec leurs toilettes (hommes et dames) ;
- deux (02) magasins et (01) bloc sanitaire situé côté du terrain de football ;
- toute la cour intérieure (y compris la plage de la piscine).

Au niveau de la cour intérieure

- ensemble de la cour intérieure en dehors de la zone du terrain de football ;
- sols recouvert de sable, de carreaux, de ciment, de bitume ou de dalles ;
- mur de clôture ;
- clôture grillagée.

alentours extérieures

- mur de clôture ;
- voirie entourant le centre ;
- trottoirs entourant le centre ;
- les panneaux signalétiques ;
- portails et portillons d'entrée au centre ;
- deux parkings extérieurs situés à l'entrée principale et du côté des cimetières.

Zone hébergement du centre aéré

La zone d'hébergement du centre aéré comprend :

Au niveau du réceptif hôtelier

- seize (16) chambres et deux (02) suites avec chacune un bloc sanitaire et un balcon ;
 - une (01) salle commune et ses deux blocs sanitaires ;
 - deux (02) lingerie ;
 - trois (03) cages d'escaliers ;
 - une (01) circulation ;
 - une (01) salle d'accueil avec son bloc sanitaire ;
 - un (01) bureau ;
-

- un (01) magasin.

Au niveau du restaurant

- une (01) salle à manger ;
- un (01) lave -main ;
- un (01) bar ;
- un (01) débarras ;
- un (01) bloc sanitaire.

Au niveau de la cuisine moderne

- une (01) salle de cuisine ;
- une (01) réserve ;
- deux (02) circulations horizontales ;
- un (01) bureau ;
- un (01) local technique ;
- deux (02) magasins.

2.1- Nature et périodicité des prestations à fournir

Les prestations attendues sont semestrielles. Elles devront être exécutées en mars et en septembre de chaque année.

IMPORTANT :

Toute anomalie doit être signalée aux responsables de la Maintenance et de l'Entretien de la BCEAO au plus tard dans l'heure suivante et confirmée par écrit dans le registre.

2.2 - Horaires d'exécution des prestations

Les équipes doivent être organisées de façon à intervenir en accord avec les agents du Service chargé de l'entretien du patrimoine de la BCEAO.

2.3 - Obligation de résultat

Dans le cadre de l'exécution du marché, le prestataire devra avoir les obligations suivantes suivantes :

- les produits utilisés pour chaque traitement doivent être efficaces pour une durée minimum de six (06) mois ;
- les produits utilisés doivent être biologiques et non toxiques.

2.4 - Liste de matériel minimum nécessaire à l'exécution des prestations

Les soumissionnaires devront présenter la liste du matériel à utiliser pour la bonne réussite des opérations de désinsectisation, de dératisation et de désinfection.

3 – Décomposition des honoraires annuels du prestataire

Lots	Locaux	Nombre de traitement	Coûts unitaires (FCFA)	Montants totaux annuels HT /HDD (FCFA)
1	Immeuble Tour, locaux annexe et alentours	2		
	Immeuble COFEB, locaux annexes et alentours	2		
	Salle de conférence, locaux annexes et alentours	2		

Lots	Locaux	Nombre de traitement	Coûts unitaires (FCFA)	Montants totaux annuels HT /HDD (FCFA)
	Infirmierie, locaux annexe et alentours	2		
	Bâtiment R+12, locaux annexes et alentours	2		
	Bâtiment R+2, locaux annexes et alentours	2		
2	Résidence du Cap Manuel	2		
	Résidence de Fann	2		
	Résidence de l'avenue Pasteur	2		
3	Centre aéré et parkings alentours	2		
Montants totaux généraux HT/HDD (FCFA)				

4 – Echancier du règlement du coût des prestations

Lots	Locaux	Montant HT/HDD (FCFA)		
		Semestre 1	Semestre 2	Total
1	Immeuble Tour, locaux annexe et alentours			
	Immeuble COFEB, locaux annexes et alentours			
	Salle de conférence, locaux annexes et alentours			
	Infirmierie, locaux annexe et alentours			
	Bâtiment R+12, locaux annexes et alentours			
	Bâtiment R+2, locaux annexes et alentours			
2	Résidence du Cap Manuel			
	Résidence de Fann			
	Résidence de l'avenue Pasteur			
3	Centre aéré et parkings alentours			
Montants totaux généraux HT/HDD (FCFA)				

ANNEXE I : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Sélection d'un prestataire chargé de la désinfection, désinsectisation, et de dératisation des locaux du Siège de la BCEAO, de trois résidences et du Centre Aéré de Yoff.

Nous, soussignés soumettons par la présente, une offre de prix pour la sélection d'un prestataire chargé de la désinfection, désinsectisation et de dératisation des locaux du Siège de la BCEAO, de trois résidences et du Centre Aéré de Yoff, pour un montant annuel de.....FCFA HT/HD ou euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
